

Dans le cadre de cette grève, votre orthophoniste pourra être amené :

- à fermer son cabinet certains jours, ou certaines demi-journées
- à refuser toute nouvelle prise de RDV, hors urgence
- à couper ses lignes téléphoniques
- à mener toute action de terrain utile pour se faire entendre des pouvoirs publics

ACCÈS AUX SOINS

Une étude d'impact économique a chiffré le nombre de fermetures de cabinets pouvant découler de la réforme.

Les orthophonistes, comme les infirmières et les orthoptistes sont les plus menacés. La baisse démographique est estimée à 5%.

Notre tarif de base n'a cessé de perdre de la vitesse par rapport à l'inflation (-44% de pouvoir d'achat perdu en 35 ans). Ce sera la hausse de charges de trop.

Et peut-être est-ce ce qui dissuadera définitivement les jeunes d'embrasser cette profession.

Il est difficile de trouver un orthophoniste aujourd'hui ? Attendez de voir demain !

FINANCES PUBLIQUES

L'État envisage, pour réduire l'impact économique sur nos cabinets de réajuster l'assiette de calcul de notre CSG pour qu'elle soit similaire à celle des salariés. La baisse de CSG qui en découlera aura un impact financier sur les branches Famille et Maladie de la Sécurité Sociale.

Nous paierons l'addition : blocages d'honoraires et nouveau décrochage de nos revenus par rapport à l'inflation.

Vous paierez l'addition aussi : quand la Sécu fait des économies, ce sont toujours les patients qui trinquent !

Et si l'État rembourse à la Sécurité Sociale ce qu'il lui retire avec cette mesure, comme il est censé le faire, il lui faudra trouver l'argent. Il le trouvera dans nos poches à tous. Les nôtres. Les vôtres.

QUALITÉ DES SOINS

L'effort financier supplémentaire, pour ceux qui n'auront pas jeté l'éponge, impliquera des remaniements dans notre exercice, et nos budgets.

Nous ne pourrions pas augmenter nos honoraires, ils sont fixés par l'Assurance Maladie pour la quasi totalité des orthophonistes, qui, pour permettre à leurs patients le meilleur accès aux soins possible, sont conventionnés. Peu pourront augmenter leur temps de travail (cabinets déjà surchargés), ou ils le feront au détriment de leur santé (risque d'épuisement professionnel = danger pour la qualité des soins).

Nous devons donc réaliser des arbitrages dans le budget. Les dépenses de matériel et de formation seront les premières impactées, avec pour nous l'impossibilité de suivre l'évolution de la science et les transformations de notre profession qu'elle implique.

Et pour vous : des soins sur des bases périmées avec du matériel obsolète !

Le gouvernement envisage une réforme qui va détruire un système qui fonctionne et le remplacer par un dispositif aux implications dangereuses pour tous !

Notre régime est autonome : depuis 1945 et jusqu'ici son coût pour la collectivité est de 0€

Notre régime est solidaire : nos caisses autonomes réunies reversent chaque année des centaines de millions d'euros aux régimes moins favorisés (937 millions en 2018).

Nous ne pouvons l'accepter !

